#### Entretien avec Elisabeth Campagnac-Ascher, conseillère scientifique du programme POPSU 2

### Collectivités, chercheurs et stratégies urbaines, la nécessaire médiation



Quel est l'apport du programme POPSU dans le rapprochement de l'expertise des acteurs locaux et des savoirs des milieux de la recherche sur la fabrique de la ville?

Mobiliser les acteurs de la ville et les milieux de la recherche et parvenir à les faire travailler ensemble à la production de connaissances nouvelles suppose toujours un intense travail de traduction et de médiation réciproque, comme le soulignait très tôt François Ascher. Celui—ci n'ignorait pas, en effet, que les objectifs, les finalités, les modalités ou les critères d'appréciation du travail de ces mondes

professionnels ne sont traditionnellement pas les mêmes, leurs horizons temporels non plus. Aussi plaidait-il pour de nécessaires processus de traduction et des « dispositifs » adéquats, stimulant un travail de médiation.

La plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) me semble avoir enclenché un processus de ce type. Elle a rassemblé des personnes qui, issues de la recherche, des collectivités territoriales ou de l'administration, ont su amorcer ce travail de traduction. Par les principes d'organisation, les modes de financement ou les règles de communication et d'échange dont elle s'est dotée, la plateforme Popsu pourrait bien constituer l'amorce de tels « dispositifs », même si bien du chemin reste à faire.

Pour le programme POPSU 2 dont vous étiez membre du conseil scientifique, vous avez plus spécifiquement suivi le volet sur l'économie de la connaissance. Pourquoi les collectivités locales s'intéressent-elles de plus en plus à cette problématique?

Sur les cinq thèmes qui leur étaient proposés (l'économie de la connaissance, la prise en compte de la durabilité, les gares et leurs quartiers, les fragilités urbaines, les régulations territoriales), les dix agglomérations<sup>1</sup> retenues pour POPSU 2 ont toutes choisi celui de l'économie de la connaissance. Le contexte institutionnel s'y prêtait, avec les perspectives ouvertes par la loi MAPAM<sup>2</sup> et l'importance des enjeux que revêtent les questions de formation, d'éducation, de recherche et d'innovation pour faire face aux mutations en cours. Aucune collectivité territoriale ne souhaite passer à côté des potentialités de croissance et de développement que l'ambiance médiatique prête volontiers à l'économie de la connaissance. Aucune non plus ne peut rester insensible aux perspectives d'innovation dans les usages, les manières de produire, d'échanger ou de consommer qu'autorise la révolution numérique. Mais plus concrètement, elles sont d'ores et déjà impliquées, à leur manière, dans tous ces domaines, de par leur propre initiative ou du fait d'initiatives étatiques qui se sont multipliées au cours de ces dix dernières années. Le concours des collectivités territoriales a été sollicité à l'appui des réformes ou des appels à projet impulsés par l'État, qu'ils visent la réforme des universités, la rénovation des campus, le lancement des pôles de compétitivité ou la promotion de l'innovation. On note toutefois que, dans le cadre du programme POPSU 2, les représentants de ces grandes agglomérations ont donné une interprétation très large de l'économie de la connaissance : la moitié des réponses au moins incluait des propositions qui intéressaient plutôt la fabrique de « quartiers créatifs », ou l'aspiration à contribuer à une « ville créative ». Dans l'ensemble, on comptait moins de projets relatifs à l'aménagement de territoires scientifiques ou technologiques que de manifestations d'intérêts pour les industries culturelles et créatives. On note aussi un certain intérêt pour des dispositifs nouveaux tournés vers le développement de start-up, tels que les incubateurs ou encore pour ces tiers-lieux, emblématiques des nouveaux espaces collaboratifs, qu'autorise et que suscite l'activité numérique. On peut s'interroger sur la légitimité de rassembler tous ces projets sous une même bannière, celle de « l'économie de la connaissance ». Sans doute les représentants des agglomérations y ont trouvé le moyen d'exprimer des préoccupations majeures sur l'emploi, la croissance, la formation, le développement économique en général ou encore la recherche d'adaptation aux mutations en cours, sans accroître pour autant les inégalités. Sans doute aussi souhaitaient-ils échanger et comparer leurs expériences respectives. À cet égard, la médiation des chercheurs pouvait apparaître souhaitable et utile, du fait de la distance et de la différence de regard vis-à-vis des interventions urbaines.

## L'économie de la connaissance constitue-t-elle une dynamique de croissance urbaine ?

C'est une idée fort répandue, que les résultats de Popsu 2 mettent cependant à mal. On a pu noter, en effet, au cours de ces dernières années, une polarisation de la croissance démographique dans les grandes aires urbaines doublée d'un mouvement de concentration des fonctions dites *métropolitaines*<sup>3</sup> en leur sein. La conjonction de ces deux mouvements a pu accréditer l'idée d'une affinité élective forte entre économie de la connaissance et croissance urbaine, voire métropolisation. Le pas, cependant, a été bien vite franchi, dès lors que l'on a appréhendé cette corrélation comme un lien de causalité, lorsqu'on a fait de l'économie de la connaissance la source et le vecteur de la croissance urbaine, en s'appuyant peu ou prou sur une théorie : celle du capital humain et de la croissance endogène, mobilisée par la nouvelle économie géographique. Le travail comparatif de POPSU 2 va à l'encontre de tels raccourcis et des visions déterministes qui consistent à faire dépendre la croissance urbaine de l'économie de la connaissance. L'exemple de Grenoble est à cet égard assez probant. Si l'économie de la connaissance est nécessaire, elle est non suffisante ; elle ne pallie pas les limites ou les défaillances des dynamiques urbaines.

L'un des apports de Popsu est de contribuer à substituer à une définition des métropoles par les fonctions, une définition par les flux; la conception même de la métropolisation, de ses contours et de son fonctionnement en est transformée. De même, la nature des questionnements qu'elle soulève, celle des solidarités territoriales qu'elle met en jeu ou encore les capacités d'action et les modalités de coopération qu'elle ouvre se redéfinissent : à la représentation d'un clivage entre les métropoles et leur hinterland se substitue une représentation des interdépendances diverses entre les territoires.

# Avec le recul, quels grands enseignements peut-on tirer du programme POPSU 2 qui s'est achevé en 2014?

Les chercheurs ont fait un travail remarquable. Ils ont su apporter des contrepoints aux discours ambiants, expérimenter d'autres grilles de lecture beaucoup plus appropriées, plus opératoires pour l'action publique. Le recours à la démarche comparative leur a permis de dresser une typologie des politiques publiques et des capacités d'action qu'elles mobilisent, à l'appui de leurs orientations respectives vers l'économie de la connaissance ou l'économie créative.

Entretien réalisé par Pierre Derrouch

<sup>1</sup> Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse
 <sup>2</sup> Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
 <sup>3</sup> Les cinq fonctions métropolitaines selon les nomenclatures de l'INSEE: conception-recherche, prestations intellectuelles,
 commerce inter-entreprises, gestion, culture loisirs.

#### **Biographie**

Juriste et sociologue, Élisabeth Campagnac-Ascher est chercheuse associée au Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS, École des Ponts-Université de Paris Est). Elle y a travaillé de 1981 à 2013, comme chercheuse puis directrice de recherche. Ses travaux, d'abord consacrés à la sociologie du travail, de la ville et de l'entreprise, ont ensuite porté sur la socio-économie des politiques publiques à travers l'analyse comparée des partenariats public-privé en Europe. Conseillère scientifique et membre du conseil scientifique du programme POPSU 2, elle s'implique depuis 2011 sur l'économie de la connaissance dans sa relation à la métropolisation.

La plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associées aux villes et aux territoires. Elle vise également à capitaliser les connaissances établies sur les métropoles et à en assurer la diffusion auprès du public concerné.

Cofinancé et copiloté par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), service de recherche et d'expérimentation des ministères de l'Environnement et du Logement, et par dix métropoles – Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse, le programme de recherche POPSU 2 a mobilisé cent chercheurs autour de cinq thématiques : l'économie de la connaissance, la prise en compte de la durabilité, les gares et leurs quartiers, les fragilités urbaines, les régulations territoriales.